

Séance du 4 janvier 1941 -

L'an mil neuf cent quarante et un et le quatre janvier à vingt et une heures, le Conseil municipal, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Roger de Lassus maire.

Présents. - M. M. de Lassus, maire, Bouché, Manigot adjoints - Seithan, Tussignan, Dorbessan, Sabayle, Isnard, Barone, Ladère, Vallès.
Absents. - M. M. Eycherne, Giraudon, Birabent, Castet, Beyret, Azum, Blanchard, Boudoumet (prisonnier).

Révision des droits de Place.

Révision des droits de Place. - Le placier M^r Castet assistait à la réunion et demande un nouvel abatement de vingt mille francs sur la somme qu'il lui reste à verser sur l'exercice mil neuf cent quarante.

Le conseil ne lui accorde qu'une somme de Dix huit mille francs. Mis en demeure de fixer par écrit le conseil, sur ses intentions de versement pour l'année mil neuf cent quarante et un, ce dernier lui accorde à cet effet un délai de vingt quatre heures. -

244
Lettre de M^r Charre
ancien placier.

Service des Eaux -

Monsieur le Maire donne communication d'une proposition de droits de Place pour l'année qui reste à couvrir sur l'adjudication. Proposition émanant de M^r Charre ancien placier. Le conseil accorde Monsieur le Maire pour toutes demandes utiles dans le cas où Monsieur Costes voudrait résilier son contrat et faire accepter les propositions de Monsieur Charre, si elles sont retenues par le conseil municipal.

Service des Eaux.

Comme suite à la dernière réunion du Conseil, une lettre fut adressée à Monsieur Sabat régisseur de la Concession des eaux, lui faisant connaître, 1^o qu'il devra justifier par facture acquittée l'achat d'huile qu'il avait fait et réglé, pour la Station de pompage et pour lequel achat il demandait le règlement. Ce qui entraînerait l'octroi d'une somme de quatre mille cinq cent francs, cette matière ayant subi une augmentation importante. 2^o Cette lettre lui faisait également connaître que le Service qu'il assure laissait à désirer sur bien des points. (bornes fontaines en mauvais état, grand nombre de compteurs défectueux, relevé de compteurs non effectué dans les temps normaux) d'où préjudice aux intérêts communaux.

Monsieur le Maire donne communication de la réponse de Monsieur Sabat, lequel se justifie en disant que la critique est facile et qu'en ne pouvant avoir de verres de compteurs, il lui est impossible de réparer ces derniers.

Monsieur Vallat intervenant pour qu'il soit remédié une fois pour toutes à cet état de choses, propose :

- 1^o la suppression d'un certain nombre de bornes fontaines.
- 2^o Révision de l'augmentation du droit de concession, de celui d'un relèvement du tarif de l'eau, et un contrôle de fonctionnement des compteurs.

Cette intervention n'a pas eu de suite.

En ce qui concerne la justification par facture de l'achat d'huile cité ci-dessus, Monsieur Sabat n'a pas donné communication de cette facture, néanmoins, le Conseil reconnaissant l'importance de l'élévation du prix de cette matière, lui accorde une subvention de deux mille francs à titre purement provisoire.

Forêt d'Am...
Sautere
Jucos
Rogé de laun
M. Charre
M. Costes
M. Sabat
M. Vallat